



## Rapport sur l'état de l'environnement wallon 2017

Premiers éléments de l'analyse de l'Inter-Environnement Wallonie, avec le soutien de Natagora . Janvier 2018

Evolutions positives	Evolutions négatives	Recommandations IEW d'ici fin législature
<b>AIR &amp; CLIMAT</b>		
Emissions de gaz à effet de serre		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- « Entre 1990 et 2014, les émissions de GES ont diminué de 36,6 % »</li> <li>- La réduction des émissions de CO2 industrielles de 1990 à 2015 est de 15 MtCO2, ce qui correspond au 3/4 du total des réductions nettes d'émissions (le total des émissions de GES étant passé de 56 MteqCO2 à 36 MteqCO2 sur cette période, soit une baisse de 20 MteqCO2).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- « Avec 9,9 t éq CO2 émises par habitant, la Wallonie dépasse la moyenne européenne (8,4 t éq CO2/hab) »</li> <li>- « Augmentation importante des émissions du transport routier (+ 28 %) » entre 1990 et 2014, notamment due à l' « augmentation du nombre de voitures et des km parcourus ».</li> <li>- Le REEW 2017 présente les émissions de GES wallonnes jusqu'en 2014, année où les émissions ont été les plus basses depuis 1990. <b>Il ne présente malheureusement pas les chiffres plus récents de 2015 qui sont pourtant disponibles sur le site de l'AWAC depuis le printemps 2017, et montrent que les émissions sont reparties à la hausse en 2015, notamment pour le secteur du transport.</b></li> <li>- Selon le REEW, "Le respect des engagements [climatiques] européens pour 2020 nécessitera probablement des mesures supplémentaires dans les secteurs non industriels comme le transport et le résidentiel".</li> </ul>	<p>Pour sa politique climatique, la Wallonie s'est jusqu'ici largement reposée sur des diminutions d'émissions liées à des délocalisations (ou fermeture) d'activités polluantes (sidérurgie notamment). Il est urgent de lancer une véritable transition vers une société décarbonée :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Abandonner les politiques qui prolongent la dépendance aux énergies fossiles : étalement urbain, développement d'infrastructures routières (CHB, contournement Nord de Wavre, etc.) et aéroportuaires ;</li> <li>2. Rendre la mobilité durable en Wallonie, en réduisant la demande (nombre de km parcourus en voiture individuelle) et en stimulant le transfert vers les modes moins polluants (transports en commun, vélo, voiture partagée...).</li> <li>3. Accélérer la rénovation énergétique du bâti wallon pour réduire drastiquement les besoins de chauffage.</li> </ol>



Emissions de polluants acidifiants . de précurseurs d'ozone troposphérique - de particules fines . de micropolluants . Destruction de la couche d'ozone . Ozone dans l'air ambiant (végétation, forêt ; santé) . Polluants acidifiants dans l'air ambiant . Particules en suspension dans l'air ambiant . Micropolluants en suspension dans l'air ambiant		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- sur les 10 indicateurs relatifs à la qualité de l'air, 5 sont dans un état favorable (avec une tendance à l'amélioration pour 4 d'entre eux) ; il s'agit de : la destruction de la couche d'ozone, l'ozone dans l'air ambiant (végétation et forêt d'une part, santé d'autre part), les polluants acidifiants dans l'air ambiant et les micropolluants dans l'air ambiant ;</li> <li>- les 5 autres indicateurs, même ceux étant dans un état défavorable, sont dans une tendance à l'amélioration ;</li> <li>- <b>ces résultats doivent être salués, même si certains sont en partie liés au contexte économique ;</b></li> <li>- il convient cependant de relever que, derrière les valeurs moyennes de concentration en polluants dans l'air ambiant se cachent parfois une diversité de situations (micro) locales qui peuvent soulever problématiques, avec d'importants dépassements des seuils fixés par la législation européenne ;</li> <li>- dès lors, IEW encourage les pouvoirs publics à affiner la connaissance de terrain, en s'inspirant notamment du projet ExTraCar réalisé par l'ASSeP en 2014.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 9 indicateurs sur 10 sont dans une tendance d'amélioration : la qualité de l'air en Wallonie évolue donc globalement bien ;</li> <li>- il n'en demeure pas moins que trois indicateurs sont dans un état légèrement défavorable : les émissions de polluants acidifiants, les émissions de précurseurs d'ozone troposphérique et les particules en suspension dans l'air ambiant ; l'IEW souligne, pour les deux premiers, un respect des plafonds d'émissions notamment lié à des facteurs conjoncturels ;</li> <li>- IEW souligne dès lors la nécessité de poursuivre et amplifier les mesures structurelles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vu la contribution significative du trafic routier aux émissions de particules fines, d'oxydes d'azote et de micro polluants (ETM . éléments trace métalliques), amplifier les politiques de mobilité durable favorisant les transports en commun et les modes actifs ;</li> <li>- développer une politique de maîtrise des émissions polluantes induites par le chauffage des bâtiments, notamment eu égard à l'utilisation accrue du bois et de ses dérivés.</li> </ul>



<b>MOBILITE É TRANSPORT</b>		
Infrastructures de transport . Transport de marchandises . Demande en transport de personnes . Répartition modale du transport de personnes . Composition du parc de véhicules . Eco-efficience du secteur des transports . Coûts externes liés au transport de personnes et de marchandises		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- sur les 7 indicateurs « transport » de l'IEEW, aucun n'est favorable : 2 sont défavorables et 5 considérés comme non évaluables ;</li> <li>- ceci s'explique notamment par une demande de mobilité qui continue à croître et une répartition modale qui évolue peu (et que les projections prévoient inchangée en 2030) ;</li> <li>- IEW confirme malheureusement ce constat : en dépit du récent (et modeste) regain d'intérêt de la population pour les transports en commun et les modes actifs, la voiture et le camion confirment leur prédominance, empêchant toute amélioration du bilan environnemental des transports.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le transport de personnes comme celui de marchandises évoluent de manière défavorable ; ainsi, pour les personnes, la croissance de la demande de transport est supérieure à celle de la population ;</li> <li>- il n'est pas possible d'évaluer correctement l'état et la tendance du parc de véhicules, notamment en raison du manque de données et de la difficulté à en exploiter certaines (dont celles relatives aux normes d'émissions) ;</li> <li>- les tendances contrastées en termes d'éco-efficience (réduction des émissions de polluants atmosphériques et augmentation des émissions de gaz à effet de serre) ne permettent pas de réaliser une évaluation claire ;</li> <li>- <b>la tendance à la croissance du secteur aérien pose de énormes défis</b> : la consommation énergétique de ce sous-secteur a été multipliée par 4 entre 2000 et 2014 et représente aujourd'hui un huitième de la consommation énergétique de l'ensemble des autres transports ;</li> <li>- le rappel, dans le REEW, des mesures figurant dans le plan air-climat-énergie 2016-2022 cache mal <b>l'absence actuelle de plan d'action visant à rendre durables les transports en Wallonie</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- l'approche ASI (avoid . shift . improve) ou MAM (moins . autrement . mieux) doit guider l'action politique : il convient de réduire la demande de mobilité, réaliser un transfert vers les modes les moins polluants et améliorer le bilan environnemental des véhicules ;</li> <li>- la vision FAST adoptée par le Gouvernement début novembre 2017, qui s'inscrit dans cette logique, doit maintenant être déclinée dans un plan d'action ambitieux (SRM) ;</li> <li>- l'aménagement du territoire est un levier incontournable pour limiter les besoins de déplacements ;</li> <li>- l'offre de transports publics doit évoluer dans le sens d'une meilleure complémentarité train/bus et d'une hiérarchisation et d'une diversification des services de transport public ;</li> <li>- les investissements favorables aux modes actifs (marche et vélo) doivent être fortement développés : il s'agit d'une condition sine qua non à l'augmentation de leur part modale ;</li> <li>- les moyens budgétaires nécessaires pourraient notamment être dégagés en décrétant un moratoire sur les augmentations de capacité du réseau routier.</li> </ul>



AMENAGEMENT DU TERRITOIRE É LOGEMENT		
Principales utilisations du territoire . Artificialisation du territoire . Fragmentation du territoire . Consommation en sol pour le logement		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le rythme de l'artificialisation des sols s'est réduit entre 2005 et 2015 par rapport à la période 1985 - 1995, du moins en ce qui concerne la perte de terrains agricoles. Elle demeure toutefois très préoccupante.</li> <li>- Les conversions de parties de cultures annuelles en bandes enherbées, de cultures annuelles en prairies permanentes et de prairies temporaires en prairies permanentes avec ou sans mesures agro-environnementales font partie des facteurs explicatifs de l'amélioration des connexions écologiques dans les territoires où la fragmentation a diminué.</li> </ul>	<p>En matière d'artificialisation des sols :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Même si une réduction de la pression semble amorcée depuis quelques années, les terrains artificialisés continuent à progresser quasiment sur tout le territoire. La trajectoire de la Wallonie au cours des trois dernières décennies s'écarte ainsi du principe d'une utilisation parcimonieuse du sol, tel que prôné par le SDER de 1999 et par le CWATUPe, tout récemment abrogé.</li> <li>- <b>Les terrains artificialisés, en progression depuis 30 ans (+ 39,3 %), représentaient en 2015 au moins 10,4 % du territoire.</b> Cette artificialisation, qui résulte essentiellement de l'expansion du résidentiel (augmentation de 46,6% depuis 1985) mais aussi des superficies pour usages industriels et artisanaux, s'est principalement faite au détriment des terrains agricoles, qui ont enregistré une perte de 547 km<sup>2</sup> entre 1985 et 2015 (soit - 5,9 % en 30 ans), c'est-à-dire une perte moyenne de 18 km<sup>2</sup>/an. <b>Bien que le rythme de l'artificialisation des sols se soit réduit, il n'en demeure pas moins préoccupant.</b></li> <li>- L'outil censé encadrer la croissance de l'artificialisation en Wallonie (les Plans de secteur) prévoit encore de nombreuses surfaces disponibles pour celle-ci. Dans ce contexte, prévient le REEW, « si la trajectoire actuelle de la Wallonie est maintenue, celle-ci n'atteindra probablement pas ces objectifs européens » (objectif de la feuille de route UE : « No net land take » en 2050 : supprimer toute augmentation nette de la surface des terres artificialisées, soit une artificialisation nulle . COM</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le SDT, en tant que document fondateur des outils de développement territorial, doit contribuer à réduire l'artificialisation et la fragmentation du territoire wallon, en mettant en exergue que, comme l'indique le REEW, « un territoire n'est pas un stock d'espace illimité et une fois artificialisé, un terrain ne retourne que très rarement à un état non artificialisé ». Il doit notamment, comme le conseille le REEW, fixer des objectifs chiffrés de réduction de l'artificialisation du sol et de fragmentation du territoire.</li> <li>- Un moratoire sur le développement des infrastructures routières, qui participent à la fragmentation du territoire et à son artificialisation, doit être institué. La Belgique dispose déjà d'un réseau extrêmement dense en matière d'infrastructures routières.</li> </ul>



	<p>(2011) 571).</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Comme l'indique le REEW, « le développement des réseaux de transport a permis de connecter les villes et villages et a facilité l'artificialisation progressive des espaces ruraux, principalement au détriment des espaces agricoles ».</li><li>- L'augmentation de la superficie résidentielle (+ 37,4 % entre 1990 et 2015), ainsi que du nombre de ménages (+ 20,6 % entre 1990 et 2015) sont bien supérieures à l'augmentation de la population wallonne (+10,7% sur la même période).</li></ul> <p>En matière de fragmentation du territoire (morcellement d'un habitat naturel continu par la présence de « barrières écologiques » aboutissant notamment à une érosion de la biodiversité) :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Seuls 2,9% du territoire wallon peuvent être considérés comme peu fragmentés.</b> 35,8 % du territoire wallon sont caractérisés par un niveau de fragmentation élevé, alors que 61,3 % du territoire wallon sont considérés comme moyennement fragmentés.</li><li>- Entre 2001 et 2007, l'augmentation de la fragmentation du territoire atteste de <b>détériorations des connexions écologiques au sein de zones initialement très peu fragmentées</b>, comme le haut plateau de l'Ardenne du nord-est, du haut plateau de l'Ardenne centrale et des côtes lorraines. Les pratiques culturelles, plus que l'urbanisation, sont en cause. Le REEW souligne à quel point l'urbanisation, notamment sporadique, poursuit son travail de sappe sur un territoire déjà extrêmement sollicité.</li></ul>	
--	---	--



ENERGIE		
Consommation d'énergie primaire . Intensité énergétique régionale et sectorielle		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Notre consommation d'énergie a baissé sur le territoire national depuis 2000. Une part de cette baisse est due à des améliorations technologiques et à des changements de comportement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mais <b>la part la plus importante de cette baisse est attribuée à des raisons qui n'ont rien à voir avec une quelconque amélioration de notre manière de consommer de l'énergie.</b> La fermeture de secteurs industriels, la indisponibilité de certaines tranches nucléaires en 2014, la tertiarisation de l'économie entraînent forcément une baisse de l'intensité énergétique, mais pas de l'impact environnemental de nos consommations. Mais dans quelle proportion ? Le rapport reste très flou.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en %uvre rapidement des mesures fortes d'amélioration de l'efficacité énergétique, tant en matière d'électricité (avec une action spécifique sur l'éclairage public où des gains potentiels sont importants) qu'en matière de chauffage (logements publics et privés, bâtiments tertiaires, etc.).</li> <li>- Améliorer le rapportage pour distinguer les baisses de consommation d'énergie dues à une exportation de notre consommation vers l'étranger de celles dues à une réelle évolution positive (efficacité et tempérance énergétique).</li> </ul>
Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- En matière d'énergies renouvelables, le rapport met en évidence la véritable révolution à laquelle nous avons assisté depuis 2000. Elle n'en est encore qu'à ses débuts.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Toutefois, il aurait été intéressant de regarder à quel point les objectifs wallons (13% en 2020 et 20% en 2030) sont en ligne avec les promesses faites dans l'accord de Paris, et avec une trajectoire 100% renouvelables à l'horizon 2050.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Revoir les objectifs énergétiques wallons en ligne avec l'Accord de Paris.</li> <li>- Développer un plan de relance de la production d'électricité et de chaleur de source renouvelable (éolien et photovoltaïque en particulier).</li> </ul>



SANTE ENVIRONNEMENTALE		
Utilisation des produits phytopharmaceutiques (PPP) par les ménages		
	<p>Une enquête réalisée auprès de 2033 ménages wallons en 2016 montre que les marges de progression vers une utilisation raisonnée des produits phytopharmaceutiques par les ménages restent importantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 40% des ménages disent encore recourir aux PPP dans leur jardin, dont la moitié en combinaison avec des méthodes alternatives ;</li> <li>- Le port des équipements de protection reste limité . les gants sont cités par 75% des utilisateurs, mais aucune information n'est donnée sur le type de gant utilisé (les gants de jardinage classiques étant insuffisants pour assurer une protection efficace) ;</li> <li>- La présence de emballages de pesticides dans les poubelles PMC/tout venant (34% du total) constitue une erreur de tri grave et doit absolument être évitée ;</li> <li>- Les filières de achat s'appuient encore trop sur les grandes surfaces, dans lesquelles des informations sur les alternatives aux PPP et les précautions à prendre en cas d'utilisation sont insuffisamment mises en avant.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Interdire la vente des produits phytos si la présence permanente d'un conseiller titulaire d'une phytolice en rayon n'est pas assurée et condition l'accès aux produits au passage par le vendeur</li> <li>- Imposer la disponibilité en magasin et dans le rayon phyto même de gants de protection adéquats</li> <li>- Continuer la dynamique de promotion des alternatives (printemps sans pesticides, jardineries sans pesticides, etc.)</li> <li>- Développer des actions spécifiques pour assurer l'élimination correcte des contenants (reprise systématique en parcs à conteneur, sur les lieux de vente, etc.)</li> </ul>
Exposition au bruit du trafic routier, ferroviaire, aérien ; en agglomération		
	<p>Concernant l'exposition au bruit des transports : <b>la Wallonie est en retard dans l'application de la directive 2002/49 et cette situation est, en soi, inacceptable.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Répondre aux exigences de la directive 2002/49.</li> </ul>
Indicateurs manquants		
	<p>Rem : Il aurait été intéressant que le REEW intègre une fiche sur les risques liés aux potagers, ainsi qu'une fiche sur le radon.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Besoin d'une stabilité pour les administrations concernées, et clarification des rôles : la création de l'AVIQ n'a pas été accompagnée de cette clarification des rôles sur les enjeux de</li> </ul>



		<p>santé environnementale, alors qu'une partie de l'expertise y siège. Interpellant de lire que le protocole d'accord CPES . AVIQ n'est pas encore signé, deux ans après la création de l'institution.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Importance d'adopter nouveau cadre « santé-environnement », qui comble les champs thématiques pour lesquels il n'existe pas encore de politique en Wallonie, et qui renforce la coordination des administrations, institutions et associations actives sur ces enjeux.</li></ul>
--	--	---





<b>BIODIVERSITÉ NATURE</b>		
Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire . Etat de santé des forêts . Indicateurs de biodiversité en forêt . Listes rouges des espèces . Etat de conservation des espèces d'intérêt communautaire . Evolution des populations d'abeilles domestiques . Evolution des populations d'oiseaux communs . Evolution des populations de chauves-souris		
<p>Petites éclaircies dans la brume :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La quantité de bois mort en forêt augmente lentement. L'objectif de restaurer un niveau égal à 30 m<sup>3</sup>/ha est encore lointain et doit être poursuivi</li> <li>- le suivi des effectifs hivernaux de chauve-souris semble montrer une amélioration à confirmer dans les années à venir.</li> </ul>	<p><b>La biodiversité fait clairement partie des compartiments de l'environnement dont la situation reste globalement très inquiétante.</b> En particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le réseau Natura 2000, qui englobe nos milieux les plus précieux, est globalement très dégradé : 9/10 des habitats Natura 2000 et 2/3 des espèces sont dans un état de conservation défavorable.</li> <li>- Pour les espèces faisant l'objet d'un monitoring, au global, 1/3 sont menacées. Les groupes les plus à risque sont les papillons, les libellules, les reptiles et les poissons pour lesquels plus de la moitié des espèces sont en danger.</li> <li>- Le suivi des oiseaux communs montre que le déclin se poursuit, en particulier en zone agricole où les effectifs d'oiseaux ont été réduits de moitié en 25 ans.</li> <li>- Le déclin des pollinisateurs sauvages est flagrant sur le terrain et on peut regretter qu'aucun suivi ne soit mis en place, en dehors du suivi de l'abeille domestique.</li> </ul> <p>La fragmentation du territoire (morcellement d'un habitat naturel continu par la présence de « barrières écologiques ») reste préoccupante en Wallonie, aboutissant à une érosion de la biodiversité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Seuls 2,9% du territoire wallon peuvent être considérés comme peu fragmentés.</b> 35,8 % du territoire wallon sont caractérisés par un niveau de</li> </ul>	<p>Depuis 3 ans, le Ministre en charge de la conservation de la Nature a supprimé totalement les aides aux associations pour la création de réserves naturelles.</p> <p>Le Gouvernement wallon n'a par ailleurs désigné que très peu de nouvelles surfaces en réserves naturelles agréées (RNA) alors que des centaines d'hectares sont en attente de décision.</p> <p>IEW recommande de réactiver urgemment la politique de création de réserves naturelles car la Wallonie accumule un retard incompréhensible vu les tendances générales observées</p>



	<p>fragmentation élevé, alors que 61,3 % du territoire wallon sont considérés comme moyennement fragmentés.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Entre 2001 et 2007, l'augmentation de la fragmentation du territoire atteste de <b>détériorations des connexions écologiques au sein de zones initialement très peu fragmentées</b>, comme le haut plateau de l'Ardenne du nord-est, du haut plateau de l'Ardenne centrale et des côtes lorraines. Les pratiques culturales, plus que l'urbanisation, sont en cause. Le REEW souligne à quel point l'urbanisation, notamment sporadique, poursuit son travail de sape sur un territoire déjà extrêmement sollicité.</li></ul>	
--	---	--



EAU		
Prélèvements en eau . utilisation de l'eau par les ménages . consommation d'eau par l'industrie . état des masses d'eau . eutrophisation . teneurs en azote dans les cours d'eau . qualité des eaux de baignade . teneurs en nitrates dans les eaux souterraines . pesticides dans les eaux souterraines . conformité des eaux de distribution vis-à-vis des pesticides . polluants émergents dans les eaux potabilisables		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quelques tendances légèrement positives en matière de amélioration de la qualité des eaux sont observées : <b>diminution des charges polluantes rejetées, diminution des apports en phosphore et azote &gt; moins de eutrophisation, qualité des eaux de baignade, nitrates dans les eaux souterraines.</b> Des efforts ont été entrepris en matière de épuration des eaux usées, de encadrement des rejets d'eaux usées industrielles ou encore de gestion de l'azote.</li> <li>- <b>Le très bon taux de conformité des eaux de distribution vis-à-vis des pesticides ne doit pas occulter que les pesticides sont un facteur dégradant de nombreuses masses d'eau de surface et souterraine</b> et que en dehors de la consommation humaine, les pesticides impactent les écosystèmes aquatiques.</li> <li>- L'amélioration du taux de équipement en stations de épuration (91% en 2015) ne doit pas occulter le retard pris en la matière (le taux de équipement des petites STEP &lt; 2000 EH est inférieur à 50%), ce qui engendre de nombreux points noirs locaux.</li> <li>- Les premières études mesurant <b>les polluants émergents dans les eaux wallonnes montrent des résultats encourageants (très bonne qualité de</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En matière de qualité des eaux, <b>la situation reste globalement préoccupante et les différents plans, programmes et mesures mis en É uvre s'avèrent très lents à donner des résultats</b> (pour certains compartiments du cycle de l'eau). D'autre part, les <b>mesures actuellement mises en É uvre ne sont pas suffisantes pour s'attaquer à certains problèmes</b> : faiblesses des mesures agricoles dans les plans de gestion pas districts hydrographiques (PGDH), moyens de contrôles insuffisants pour le respect des permis, clôtures des berges, etc.</li> <li>- Le bon état des masses d'eau n'a pas été atteint en 2015 comme le demandait la Directive cadre eau, il ne sera pas atteint en 2021 selon les PGDH2 et ne sera certainement pas atteint en 2027 (échéance fixée par le DCE après 3 cycles de PGDH).</li> <li>- <b>55% des masses d'eau de surface (MESU) ne sont pas en bon état et plus d'un tiers de masses d'eau souterraine (MESO) ne sont pas en bon état. Plus inquiétant, une tendance à la dégradation de certaines MESO est observée</b> : en cause les pollutions par les nitrates et les pesticides &gt;&gt; Les ambitions des PGDH2 étaient faibles (objectif de 58% des MESU en bon état et 67% pour les MESO). Certaines mesures visant les pollutions agricoles n'ont pourtant pas été retenues.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en %uvre le « passeport eau » afin de contrôler progressivement la conformité des habitations en matière de épuration ;</li> <li>- Continuer le programme de équipement en matière de épuration collective et trouver des solutions temporaires pour les agglomérations en attente de équipement et qui engendrent des points noirs ;</li> <li>- Mettre en %uvre les contrats de captage afin de encadrer les pratiques agricoles susceptibles de générer des pollutions des eaux ;</li> <li>- Restreindre l'utilisation de pesticides si ceux-ci présentent un danger pour la qualité des eaux ;</li> <li>- Préparer les prochains PGDH en relevant le niveau de ambition (et les budgets afférents), notamment en proposant des mesures agricoles plus efficaces (ex. bandes tampon enherbées)</li> </ul>



<p><b>Eau de distribution</b>). Il faut néanmoins rester vigilant car la présence de pesticides et leurs métabolites nécessite des mesures de prévention (restriction d'utilisation voire interdiction de substance active ou produit).</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les <b>prélèvements en eau par l'industrie (secteur énergie et autres) diminuent de près de 40%</b> : diminution due en grande partie à la fermeture d'entreprises et dans une moindre mesure à une meilleure gestion de l'eau en industrie &gt;&gt; il faut continuer à promouvoir une utilisation efficace de l'eau par les industries (notamment via taxe sur les prélèvements, autorisations et permis, accords de branche, etc )</li><li>- <b>Diminution des prélèvements et des consommations par les ménages, le taux d'exploitation en eau reste stable et très inférieur au seuil européen de stress hydrique</b> : la Wallonie dispose certes d'un contexte hydrogéologique très favorable mais il ne faut pas oublier que certaines régions sont plus vite impactées par la sécheresse (ce fut le cas en 2017). Par ailleurs, avec le changement climatique (sécheresses plus fréquentes, régime hydrique potentiellement modifié), il faut tout de même rester vigilant à ne pas surexploiter certaines nappes, et à optimiser les prélèvements. Dans ce contexte, le Schéma régional d'exploitation des Ressources en eau (SRRE) est une bonne chose.</li></ul>		
--	--	--



DECHETS		
Génération et gestion de déchets ménagers et assimilés . Collectes sélectives des déchets ménagers et assimilés- Génération et gestion de déchets industriels- gaspillage alimentaire par les ménages		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- La quantité de déchets générée par les industries diminue et ce, tous secteurs confondus. Découplage entre la création de richesse (VAB) et la production de déchets notamment grâce à la valorisation de « déchets » devenus sous-produits. Néanmoins, cette baisse entre 2000 et 2013 est également due à la fermeture d'industries (sidérurgie) et à la crise économique.</li> <li>- Le taux global de valorisation des déchets industriels dépasse 90% mais ce taux varie entre secteurs et est tributaire de l'existence de filières de valorisation. Par ailleurs, le tri en entreprise est entré en vigueur progressivement et depuis peu, on constate sur le terrain que les freins sont encore nombreux pour un tri optimal en entreprises (spécialement dans les PME) ;</li> <li>- Les ménages trient mieux leurs déchets (taux de collecte sélective atteint 70%) ce qui permet une réutilisation et un meilleur recyclage : c'est positif, <b>on observe une bonne utilisation des parcs à conteneurs et une optimisation des collectes sélectives MAIS globalement la quantité de déchets produits ne diminue pas !</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Les Wallons produisent toujours plus de 500kg de déchets/an.hab. L'objectif du plan Déchets Horizon 2010 (445 kg/hab) n'est pas atteint.</b> Or des marges de progression existent en matière de réutilisation, de réduction du gaspillage alimentaire. Des changements dans les modes de production et de consommation sont également indispensables : consommer « moins » pour préserver les ressources or peu d'actions encouragent cet objectif.</li> <li>- <b>Un Wallon gaspille en moyenne 19kg de nourriture par an.</b> Si c'est au niveau du consommateur que le gaspillage semble le plus important, c'est sans compter le gaspillage à tous les niveaux de la chaîne de production (voir aussi rubrique « alimentation).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adopter un Plan wallon des Déchet-Ressources (PwD-R) avec des objectifs concrets, chiffrés et ambitieux en matière de prévention et de réutilisation ;</li> <li>- Elaborer une stratégie « Wallonie zéro déchets à l'horizon 2050 » qui planifie sur le long terme les capacités de traitement avec notamment un arrêt de la mise en CET et un phasing-out de l'incinération pour ainsi éviter les effets de lock-in ;</li> <li>- Instaurer une tarification au poids, plus incitative pour générer moins de déchets résiduels ;</li> <li>- Instaurer la collecte sélective des déchets organiques sur tout le territoire</li> <li>- Proposer un objectif de réduction du gaspillage alimentaire d'un tiers pour 2025 et de moitié pour 2040. Mettre en œuvre le plan REGAL et si besoin réorienter certaines mesures ;</li> <li>- Investir (ou aider à l'investissement) dans l'écodesign, les filières de réemploi et de recyclage afin que la Wallonie tire profit des bénéfices socio-économiques d'une économie circulaire.</li> </ul>



TOURISME		
Intensité touristique, Demande en transport de personnes		
<p>- Quelques mesures relativement récentes visent à encourager un tourisme plus durable, et notamment le soutien du Gouvernement au développement de l'écocollabel « Clé Verte » et l'obligation récente d'intégrer des mesures relatives à la durabilité dans le plan d'action des établissements labellisés « Wallonie destination qualité ». Ces mesures sont pertinentes mais partielles par rapport à tout ce qui y aurait lieu de faire pour promouvoir un tourisme plus durable.</p>	<p>- Au niveau de l'intensité touristique (rapport entre le nombre de nuitées enregistrées sur une année et la population d'un territoire exprimée en milliers d'habitants): nombre de nuitées important dans certaines communes wallonnes, principalement rurales, par rapport au nombre de résidents. L'intensité la plus forte est mesurée en province de Luxembourg et en particulier dans une dizaine de communes (où elle est plus importante que la moyenne européenne) . il s'agit d'un indicateur qui ne se trouve pas dans « Les indicateurs clés de l'environnement wallon 2014 », donc pas de données indiquées quant à son évolution. Cet indicateur nous apparaît pertinent mais partiel par rapport au fait que le tourisme d'excursion (sans nuitée) génère également des flux importants de visiteurs en Wallonie, particulièrement en ce qui concerne certaines attractions touristiques.</p> <p>- Au niveau déplacements : le transport aérien de passagers, un des modes de transport les plus polluants au niveau touristique, a connu également un développement rapide : il a été multiplié par 14 entre 2000 et 2015 (pour les aéroports de Charleroi et Liège confondus). L'évolution est donc bien négative sur le plan environnemental.</p>	<p>- Initier le développement d'une stratégie visant à développer une offre touristique plus durable à l'échelle de la Région ;</p> <p>- Soutenir et promouvoir de façon cohérente et renforcée les initiatives qui contribuent à développer et rendre visible cette offre durable (labels pour hébergements et autres lieux d'accueil. cfr ci-dessus -, circuits en mobilité douce, lien entre productions agricoles bio et hébergements/restaurants, création de réserve naturelles avec accès balisés pour les touristes, etc.) ;</p> <p>- Réduire le soutien au secteur aérien ;</p> <p>- Mettre en place des indicateurs pour mesurer de façon systématique les pratiques des touristes et des prestataires, ainsi que les performances de la destination sur le plan de la durabilité (activités pratiquées, modes de transport, performance des lieux d'accueil), en s'appuyant notamment sur des systèmes de benchmarking existant au niveau international ;</p> <p>- Adapter l'indicateur « intensité touristique » afin qu'il prenne en compte les excursions (qui incluent la fréquentation d'attractions touristiques sans nuitées).</p>



ALIMENTATION		
Gaspillage alimentaire		
<p>Rem : C'est la 1<sup>ère</sup> fois que le TBE reprend des données sur le gaspillage alimentaire en Wallonie : pas de données comparatives disponibles</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Selon une estimation réalisée en 2010 à l'échelle européenne, les ménages seraient le 1<sup>er</sup> acteur à la source du gaspillage alimentaire (42% à l'échelle européenne) ; l'industrie agroalimentaire le 2<sup>nd</sup> acteur. Il manque des chiffres plus récents et wallons par secteur.</li> <li>- Une enquête réalisée en 2016 auprès de la population wallonne indique que 28 % des ménages disent gaspiller au moins une fois/semaine. Nous pensons que ce chiffre pourrait être sous-estimé étant donné les biais généralement observés dans ce type d'enquête. L'analyse directe de nouvelles ménagères apporterait des données complémentaires. L'enquête met également en évidence que les jeunes gaspillent davantage que les seniors ; les jeunes doivent donc être des cibles prioritaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser une étude pour avoir des chiffres plus précis du gaspillage alimentaire par secteur pour la Wallonie (en particulier l'oreca qui est un marché en constante progression)</li> <li>- Les campagnes de sensibilisation « tout public » n'obtiennent généralement pas de bons résultats. Pour obtenir des changements, il est nécessaire de mener des campagnes de sensibilisation et d'informations sur des publics ciblés. Par exemple, un public-cible pourrait être les étudiants koteurs des universités wallonnes.</li> <li>- Les campagnes doivent mettre en avant les nouveaux comportements socialement acceptés, donner des solutions réalistes et appropriables directement par le public visé et être reproduite régulièrement sans créer de lassitude auprès du public.</li> </ul>
Consommation de aliments issus de l'agriculture biologique		
<p>Le marché de la consommation du bio est en progression depuis 10 ans</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La consommation régulière ne touche qu'un nombre relativement faible de consommateurs (80,1 % des dépenses des ménages wallons pour les produits bio ont été effectuées par 20 % des ménages wallons consommateurs habituels de ce type de produits). Par ailleurs, les achats en bio pour ces consommateurs représentent moins de 10% de leur budget alimentaire annuel.</li> <li>- Les enquêtes de consommation ne font pas la distinction entre la consommation du bio local et le bio qui vient de l'autre bout de la planète ; distinction qui pourtant serait intéressante d'un point de vue environnemental (par exemple pour les substituts de viande).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer des filières bios wallonnes (de la fourche à la fourchette) dans le maraîchage, la fruiticulture et les protéines végétales (genre substituts de viande) pour développer l'agriculture bio dans ces secteurs aussi</li> <li>- Améliorer l'accessibilité aux produits bios (TVA réduite, etc.)</li> <li>- Informer/sensibiliser les acteurs socio-culturels, économiques sur les déterminants (prix mais aussi freins socio-culturels, accessibilité physique, etc.) de l'accessibilité à une alimentation durable (dont le bio fait partie)</li> </ul>

